

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/11/2025 - B2025/009228 - 2023 B 01032 - 953 687 415 - 3DA RENOVATION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise 3DA RENOVATION

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 60 AVENUE DE NICE 06800 CAGNES SUR MER

SIREN

9 5 3 6 8 7 4 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

7

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	7 917
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	086	12 026
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II		096	098	19 943
Total général (I + II)			110	112	19 943
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132	
	Report à nouveau		134		33
	Résultat de l'exercice		136		7 948
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		8 981
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		3 591
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172	7 371
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		10 963
Total général (I + II + III)			180		19 943
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-107

Copie certifiée conforme à l'original par le Président
le 25/06/2017

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3DA RENOVATION

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	81 070	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	81 070	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	27 884
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	148
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	17 933
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	
	Rémunérations du personnel*					250	20 271
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 884
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	73 122
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	7 948	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)					300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	7 948	
B — RÉSULTAT FISCAL					312	7 948	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés					247	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*					248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)					986	
	ZFU-TE (44 octies A)					987	
	JEI (44 sexies A)					989	
	ZRD (44 terdecies)					127	
	ZRR (44 quinquies)					138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A					181	
	Investissements et souscriptions outre-mer					344	
	Zone de développement prioritaire (44 septecies)					993	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)					655	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)					645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)					648	
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649	
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					352	7 948
Bénéfices col.1 Déficit col.2					354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	7 948	
Bénéfices col.1 Déficit col.2					372		

copie certifiée conforme à l'originale par le Président le 25/06/2025



3DA RENOVATION
SAS U au Capital de 1000€,00
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 953 687 415 RCS Antibes

Exercice 2024

Procès – Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuel

Le 25 juin 2025

Les associés de la **SAS U 3DA RENOVATION** au capital de mille euros divisés en 100 actions de 10 € chacune dont le siège social est à : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence.

L'assemblée est présidée par **M. DAADAA Rafik**, en sa qualité de président

Est présent :

- **M. DAADAA Rafik**Propriétaire de 100 actions

Soit au total un actionnaire présent, totalisant 100 actions.

Tous les actionnaires étant présents et l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts, le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultats et les annexes au **31 décembre 2024**.

Droit de communication préalable des associés

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

Ordre du Jour

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2024**
- Quifus à la présidence
- Affectation et répartition des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes

Le président fait procéder à la lecture du texte des projets des résolutions.

J. R.

Le président complète cette lecture par tous renseignements demandés ; parole est donnée
À l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

ADOPTION DES RÉOLUTIONS :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte des modalités de convocation de la présente assemblée et du respect de la communication des pièces et documents comptables, constate la présence de tous les associés de la société et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale :

- après lecture du rapport de la présidence ;
- après examen des pièces comptables communiquées et mises à disposition
- après audition et des informations et précisions fournies ;

Approuve :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- les annexes de l'exercice social clos le **31 décembre 2024**.

En conséquence, l'assemblée générale consent quitus entier sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de distribuer le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2024** s'élevant à **7 948 €,00** en dividendes pour l'associé unique.

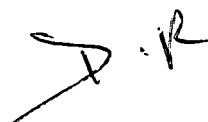
100 actions : (**7 900€,00**) à **M. DAADAA Rafik**

Les **48€** vont au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.



Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales relatives à l'obligation pour certaines sociétés de désigner un commissaire aux comptes, constate que la présente société n'est pas astreinte à une semblable obligation.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur DAADAA Rafik** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à la majorité des actions

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à Cagnes Sur Mer, le 25/06/2025

Le président
M. DAADAA Rafik

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. DAADAA Rafik', written over a horizontal line.

3DA RENOVATION
SAS U au Capital de 1000€,00
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 953 687 415 RCS Antibes

Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe)
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce

Le président déclare que la société durant l'exercice écoulé été en bonne situation sur le marché. Le chiffre d'affaires réalisé est de **81 070€,00 HT**. Aucune activité de la société en matière de recherche et de développement

Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

En vertu de l'article L. 223-19 du code de commerce, le gérant déclare qu'il n'existe pas de telles conventions.

Présentation des comptes

En ce qui concerne le compte de résultat, nous vous apportons les précisions suivantes :

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le **31/12/2024** est de **81 070€,00 HT**.

Le total des charges d'exploitation est de **73 122€,00**.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de **7 948€,00**.

Le total général du bilan pour l'exercice s'élève **19 943€,00**.

Affectation du résultat

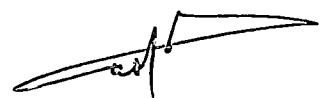
Le montant du bénéfice net de l'exercice est de **7 948€,00**. Je vous propose chers associés de distribuer la somme en dividendes entre les associés.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Fait à Cagnes Sur Mer, le 25/06/2025

Le Président

M. DAADAA Rafik



3DA RENOVATION
SAS U au Capital de 1000€,00
Siège social : 60 Avenue de Nice 06800 CAGNES SUR MER
SIREN : 953 687 415 RCS Antibes

ANNEXES COMPTABLES

Méthodes comptables utilisées durant l'exercice clos le 31/12/2024 et notes sur le bilan et le compte de résultat

La société utilise le régime simplifié d'imposition (RSI), qui est un régime d'imposition pour lequel l'impôt est déterminé à partir du bénéfice réel. Il permet aux entreprises de bénéficier d'obligations comptables et déclaratives allégées.

- La société opte pour le régime du réel simplifié et l'impôt sur les sociétés (IS)
- Le chiffre d'affaires de la société s'élève à de **81 070€,00 HT**
- Le total des charges d'exploitation est de **29 652€,00 HT**
- Le résultat fiscal représente un bénéfice **7 948€,00**

Fait à Cagnes Sur Mer, le 25/06/2025

Le président

M. DAADAA Rafik

